



LE CAHIER DE L'AGRICULTURE RAISONNÉE

11^{es} Rencontres FARRE:
le 21 janvier 2008



Faut-il qualifier
des exploitations
ou des territoires ?

Tel est le point de départ de la réflexion du président du Conseil scientifique, Gilles Lemaire, qui a conduit à poser les bases du colloque du 21 janvier 2008 qui aura pour thème : *Certification en*

agriculture: de l'engagement individuel à une démarche collective.

Ce n'est pas la première fois que nous abordons ce thème mais, cette année, l'engagement de plusieurs coopératives aux côtés des chambres d'agriculture et des collectivités territoriales nous permet de mieux mettre en évidence les effets de synergie générés par la certification d'exploitations sur un même territoire.

Les témoignages du matin s'efforceront donc de présenter les différents aspects que peut prendre cette démarche territoriale :

- économique, avec l'engagement d'une organisation de producteurs et d'un grand distributeur,
- environnementale, à l'échelle d'un territoire d'appellation d'origine contrôlée (AOC),
- institutionnelle avec la mobilisation d'une chambre d'agriculture et des différents acteurs d'un département.

Une table ronde réunissant Luc Guyau, président de l'APCA, Pascal Maret, directeur de l'agence de l'eau de Seine-Normandie, Pascal Prot, président de Champagne Céréales, Xavier Beulin, vice-président de la FNSEA, et Jean-Claude Béviillard, de France Nature Environnement, permettra de voir comment les différents acteurs d'un territoire peuvent coordonner leurs actions tout en répondant aux attentes de la population.

Enfin le ministre de l'Agriculture viendra clore cette journée et présentera notamment les enjeux de la certification Haute valeur environnementale. La journée sera animée par Hervé Plagnol, rédacteur en chef d'Agrapresse. **G.M.**

L'Environnement, c'est l'affaire de tous !

Près de trois ans après avoir été attaqué devant le Tribunal Administratif de Paris par trois associations environnementales départementales, Farre vient de gagner son procès en appel le 8 novembre et retrouve son agrément d'association nationale de protection de l'environnement. Je tire trois enseignements de cette décision.

Tout d'abord, elle n'est qu'un juste retour des choses pour Farre, puisqu'elle rétablit la vérité sur la vocation environnementale de notre association en termes de sensibilisation, de formation et de communication. En ce sens, cet arrêt de la Cour d'appel de Paris constitue un rappel à l'ordre pour certaines associations environnementales qui voudraient faire de l'environnement une « chasse gardée » et réduire la question agricole à un débat manichéen entre la bonne et la mauvaise agriculture. Or l'environnement, c'est l'affaire de tous et ce n'est pas en attisant les peurs que nous réussirons à mobiliser les énergies. Le deuxième enseignement, c'est que le travail de terrain que mènent les agriculteurs Farre et les membres de notre réseau commence à porter ses fruits.

Le séminaire de travail sur la biodiversité, organisé par la LPO (Ligue de protection des oiseaux), le FN Civam, la Fnab (Fédération nationale d'agriculture biologique) et Farre, qui s'est déroulé fin novembre est un excellent exemple du rôle que peut jouer Farre dans l'avenir, comme trait d'union entre l'agriculture et la société.

Loin des grandes déclarations du Grenelle de l'Environnement, près de 150 agriculteurs de ces trois réseaux (Farre, FN Civam et Fnab) travaillent maintenant depuis deux ans pour mesurer et insérer la biodiversité comme facteur de production dans leur exploitation. Voilà un travail d'expérimentation dont on peut rapidement généraliser les conclusions.

Enfin, le dernier enseignement de cette décision, c'est qu'il nous pousse à poursuivre nos efforts pour former, sensibiliser et entraîner un maximum d'agriculteurs à s'engager dans la certification de leur exploitation afin de faire reconnaître l'amélioration de leurs pratiques. Ainsi, comment ne pas voir dans la décision du gouvernement de mettre en place une certification à Haute valeur environnementale, le prolongement du travail que nous menons depuis plusieurs années pour promouvoir l'agriculture raisonnée ? S'appuyant sur l'expérience acquise, nous continuerons à être force de proposition pour qu'un processus d'amélioration continue et d'innovation s'enclenche dans un maximum d'exploitations.



BERNARD GUIDEZ
PRÉSIDENT DE FARRE



3 questions à...

1 • LE DOSSIER DE LA CERTIFICATION DES EXPLOITATIONS A FAIT L'OBJET DE NOMBREUX DÉBATS À L'OCCASION DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT. QUELLES SONT

LES ATTENTES DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES SUR CE SUJET ?

Dans le cadre des travaux du Grenelle de l'environnement, la certification des exploitations agricoles est apparue comme une voie privilégiée pour développer production et consommation durables.

La certification des exploitations permet une reconnaissance des bonnes pratiques environnementales et sanitaires des agriculteurs dans la gestion quotidienne de leurs exploitations. C'est une démarche volontaire qui répond aux besoins des consommateurs à la recherche de produits sûrs et de qualité et aux attentes des citoyens demandant des pratiques respectueuses de l'environnement.



Judith Jiguet,

Directrice adjointe de Cabinet du ministre de l'Agriculture

2 • LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE TRAVAILLE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE. POUVEZ-VOUS NOUS DIRE QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE CERTIFICATION ?

Le ministère de l'Agriculture travaille sur un dispositif progressif engageant, d'ici à 2012, 50 % des exploitations dans la voie de la certification.

La démarche vise une certification Haute valeur environnementale (HVE) validée par un organisme certificateur. Les agriculteurs auront la possibilité d'entrer dans la démarche par le biais de bilans thématiques (phytosanitaire, biodiversité, énergie...). Sur

la base de ces bilans, des plans d'action seront établis avec un conseiller agréé, afin d'améliorer les pratiques. La certification Haute valeur environnementale validera la réalisation de l'ensemble des plans d'action.

Les travaux de définition du cahier des charges vont débuter en tenant compte de l'ensemble des attentes des acteurs concernés.

3 • COMMENT LA MISE EN PLACE DE L'HVE AVEC LA CERTIFICATION AGRICULTURE RAISONNÉE VAT-ELLE S'ARTICULER ?

Le dispositif HVE, fondé sur le principe de reconnaissance mutuelle permettra d'intégrer les agriculteurs déjà engagés dans des démarches vertueuses comme

l'agriculture biologique, l'agriculture durable ou l'agriculture raisonnée.

L'agriculture raisonnée est une démarche globale portant sur l'ensemble de l'exploitation agricole. Le niveau des exigences du référentiel de l'agriculture raisonnée va permettre aux exploitants qualifiés de satisfaire facilement les niveaux « bilan » et « plan d'action » pour certaines thématiques comme les phytosanitaires ou les intrants. L'agriculteur qualifié en agriculture raisonnée va pouvoir facilement poursuivre la démarche qu'il a engagée et obtenir la certification HVE en complétant son projet sur les thématiques comme l'énergie.

PROPOS RECUEILLIS PAR GILLES MARÉCHAL



Produits coup de cœur : Armagnac et foie gras



Christian et Michèle Bergerot, éleveurs-viticulteurs à Hontanx dans les Landes, associent la tradition de l'élaboration de produits de qualité (armagnac et foie gras) à la modernité de la certification environnementale. Celle-ci « est essentielle car elle constitue une reconnaissance et la preuve indiscutable des bonnes pratiques », estime Christian Bergerot.

« Nous cultivons le cépage Baco (raisin blanc). Le vin est passé dans un alambic simple chauffé pour élaborer un produit noble : l'AOC Bas Armagnac qui est vieilli en fût de chêne. Il n'est mis en bouteille que lorsque le client a choisi son millésime et l'achète », précise Christian Bergerot. Par ailleurs, « nous réalisons nous-mêmes l'élevage et le gavage traditionnels des canards avec du maïs blanc grain entier, qui permet de conserver la couleur naturelle au foie et à la viande ».

Pour déguster armagnac millésimé, foie gras entier, confits, rillettes, gésiers et magrets, n'hésitez donc pas à contacter Christian et Michèle Bergerot - 40190 Hontanx

Tél : 05 58 03 23 34 - Port : 06 08 52 98 52 - Fax : 05 58 03 11 54



Partenariat Farre-MSA : un réseau en action !

Pour sa première année d'existence, le réseau de spécialisation Farre/MSA témoigne déjà d'actions réussies sur le thème « Amélioration des conditions de travail par une démarche de santé et sécurité sur l'exploitation ».

Huit projets ont déjà été réalisés et d'autres sont encore en cours, afin de poursuivre sur 2008 les actions de prévention qui répondent aux besoins des exploitants.

Autre exemple de collaboration entre le service de prévention de la MSA et le réseau des fermes Farre : dans le département de la Sarthe, sur l'exploitation arboricole de Claudie Davoine.

Le recrutement des saisonniers pour la cueillette des pommes est un moment très important. C'est dans cet objectif qu'ont été mis au point des supports d'intervention : cinq panneaux permettant de présenter l'organisation de l'exploitation (localisation des bâtiments), ses règles de travail (horaires, consignes), les différentes variétés de pommes récoltées, les gestes techniques à apprendre, le matériel à disposition des saisonniers pour réaliser leur travail et enfin les « bons gestes » à réaliser pour effectuer la cueillette en toute sécurité.



Claudie Davoine et Anita Landri, conseillère en prévention de la MSA Mayenne-Orne Sarthe.



Circuit de visite sur l'exploitation de Laurent et Christophe Mabilles, pour une demi-journée de formation « prévention, santé et sécurité au travail ».

Sur le département du Vaucluse, le service prévention de la MSA Alpes-Vaucluse et la Chambre d'agriculture travaillent en partenariat avec la Ferme éducative certifiée agriculture raisonnée de Georgia et Lionel Lambertin à Malemort-du-Comtat. L'objectif est d'élaborer des outils sur l'accueil des saisonniers autour de l'activité production cerise et raisin de table. Ce projet mettra notamment à la disposition des exploitants des guides d'accueil sous forme de CD-Rom, des fiches de prévention à personnaliser à destination des salariés et des saisonniers.

Au cours de l'année 2008 seront organisées des formations techniques pour échanger avec les exploitants autour des enjeux de l'accueil et permettre à ces derniers d'utiliser efficacement les différents guides d'accueil.

TRAVAIL MIEUX ORGANISÉ ET SIMPLIFIÉ

En Gironde, Laurent et Christophe Mabilles, domaine de Cantemerle, en partenariat avec Sébastien Paquet, conseiller MSA, ont élaboré un guide dont l'objectif est de proposer des améliorations en matière de sécurité et d'ergonomie au poste de travail, ne nécessitant pas d'investissement majeur sur leur exploitation viticole. Ils souhaitent montrer que la prévention passe avant tout par une analyse des conditions de travail. Ils

ont ainsi développé des propositions originales, issues de l'analyse du travail sur l'exploitation, et surtout transposables à d'autres situations. Pour les frères Mabilles, le gain de temps et la responsabilité des salariés passent par une organisation d'un travail simplifié et organisé. À travers ces différents projets, les fermes Farre constituent donc un réseau d'appui pour des formations, des journées portes ouvertes, ainsi que des travaux d'amélioration sur le thème « sécurité et santé au travail ».

NADÈGE REDLER

Demi-journée de formation sur le thème « diagnostic de contention ; comportement et approche des bovins », chez Jean-Louis Hervagault (35).





Ont participé au cahier de l'agriculture raisonnée :
l'équipe de Farre,
Delphine Guyot, Nadège Redler,
Claude Richard, Gilles Maréchal

19 rue Jacques-Bingen - 75017 Paris
Tél. : 01 46 22 09 20
Fax : 01 46 22 02 20
Site : www.farre.org

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE www.farre.org

En direct

Environnement

La biodiversité, facteur de production de l'exploitation agricole

La LPO, La Fnab, la FNcivam et Farre tirent les premiers enseignements de leur travail en commun sur la biodiversité.

Dans le cadre du programme « *Comment les agriculteurs peuvent-ils améliorer la biodiversité sur les exploitations agricoles ?* » mis en œuvre par la LPO en partenariat avec trois réseaux d'agriculteurs, Farre, Fnab et FNcivam, des actions concrètes ont été proposées dans 86 exploitations sur 132 engagées dans ce programme dans 18 départements. Ces propositions, présentées lors du séminaire d'étape du 22 novembre au siège du Crédit Agricole, ont été illustrées par les témoignages des agriculteurs des trois réseaux sur leurs motivations et sur les actions concrètes proposées dans des plans de gestion. Les agriculteurs ont tout d'abord exprimé leur intérêt de travailler avec de nouveaux réseaux et



en partenariat avec les environnementalistes. Pour Gabriel Gély, agriculteur Farre de l'Aveyron, ce programme a permis par « *de petits gestes qui ne nuisent en rien à la production, d'améliorer, mais surtout de maintenir la biodiversité* » et par ailleurs de « *renforcer nos connaissances environnementales* ».

Devant les représentantes des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, les agriculteurs ont rappelé plusieurs freins sur les pratiques proposées pour améliorer la biodiversité : trouver des financements accompagnant certaines mesures, quelques manques de cohérence entre préservation de la biodiversité et la Pac (entretien des jachères...) et le relationnel avec les propriétaires lors de la mise en place de mesures pérennes (haies...). **D.G.**

Près de 2 500 exploitations certifiées

Sur le 3^e trimestre, on relève une progression de 160 nouvelles exploitations certifiées, grâce notamment aux départements de l'Aude (48 nouvelles exploitations), de la Gironde (+ 20), de la Seine-Maritime (+ 16) et de la Réunion (+ 11). L'évolution trimestrielle montre également une progression de la certification agriculture raisonnée parmi les exploitations bovines (+ 61).

D.G.

Échos

2^e ÉDITION DU CONCOURS DES VINS AGRICULTURE RAISONNÉE

Après le succès de la première édition, Farre et la Fédération nationale Terra Vitis lancent le concours 2008 des vins issus d'exploitations qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée. En 2007, 12 vins avaient été récompensés au niveau national, sur 400 échantillons proposés, dans 4 catégories différentes.



Cette année, le concours aura lieu au niveau régional. Les vins proposés seront récompensés dans 4 régions : nord-est, nord-ouest, sud-est et sud-ouest, et pour chacune des catégories (vins blancs secs, vins blancs moelleux ou vins doux naturels, vins rouges, vins rosés et vins mousseux). Le concours porte sur les millésimes 2004 à 2007. Les jurys des différentes régions se réuniront entre les mois de février et mars afin de déterminer les lauréats. Ce concours a pour but de contribuer à la promotion, auprès des consommateurs, des produits issus d'exploitations certifiées agriculture raisonnée.

N.R.

